

CONFERENCE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Le SNETAA FO a été reçu le 10 novembre 2010 par la conférence sur les rythmes scolaires.

La voie professionnelle est spécifique à plusieurs titres :

- par ses élèves, qui sont en moyenne plus âgés que dans les autres voies, qui sont issus de milieux socioculturels et économiques plus défavorisés,
- par ses cycles de formation et d'apprentissage : alternance Enseignement général/Enseignement professionnel, Travail en classe/Stages en entreprise,
- par la pédagogie inductive qui y est pratiquée depuis toujours,
- par la bivalence des enseignants, ce qui évite le cloisonnement des enseignements.

C'est cette spécificité qui permet de réconcilier les élèves avec les apprentissages et avec l'Ecole.

Le lycée professionnel est le lieu des apprentissages pour nos élèves. Mieux, il en est le centre.

La situation de classe n'y est pas comparable à celle du collège ou du lycée technologique et général. Le nombre d'heures de cours peut y paraître important. Néanmoins, le travail se fait en classe et non « à la maison ».

Le lycée professionnel a depuis longtemps expérimenté de nombreuses modalités pédagogiques novatrices : PPCP, Modules, Aide individualisée et aujourd'hui **Accompagnement personnalisé**. **Toutes ces modalités sont inscrites dans l'emploi du temps des élèves**. Ce qui veut dire que la voie professionnelle place l'élève dans une logique d'individualisation des parcours qui rend l'élève acteur de sa formation.

Le rythme de la semaine est donc un rythme d'acquisition des connaissances avec alternance Enseignement général/Enseignement professionnel. Le cycle de formation doit aussi alterner les stages en entreprise et les vacances scolaires.

Pour ce qui concerne la durée de « l'heure » de cours, elle n'a pas de sens dans la voie professionnelle, ne serait-ce que par la bivalence des enseignants et la pédagogie de projet mise en place pendant les cours.

Pour le SNETAA FO, il convient surtout de s'attacher à l'équilibre des alternances décrites ci-dessus.

Notre organisation insiste par ailleurs sur **la dissociation absolue entre le temps des apprentissages et la vie scolaire ou les activités périscolaires**. Si l'objectif est de garder le plus longtemps les élèves dans l'enceinte de l'école, il faut peut être s'interroger sur les conditions d'organisation de la vie scolaire : temps de repos, espace de détente, activités périscolaires... avec des personnels dont c'est le métier.

Le SNETAA FO rappelle son opposition à l'évolution des missions des enseignants, qui tendrait à les occuper sur le temps vie scolaire et périscolaire ainsi que pendant les vacances scolaires.

Les lycées professionnels ne se situent pas toujours dans un cadre de proximité pour nos élèves. Les établissements éloignés peuvent générer des situations difficiles, d'autant que les jeunes d'aujourd'hui se couchent plus tard qu'avant. Le SNETAA FO souhaite donc que les lycéens professionnels puissent bénéficier d'internats qui leur permettent de choisir la filière qu'ils souhaitent et de se concentrer sur la semaine. Concernant le sujet des rythmes scolaires, il s'agit donc plutôt pour notre organisation d'alléger dans ce cas les lundis matin et vendredis après midi pour permettre aux élèves de rejoindre leur famille et leur établissement scolaire dans les meilleures conditions.

Sur l'année scolaire, que le SNETAA FO ne souhaite pas voir s'allonger pour nos élèves, l'alternance 7 semaines de cours, 2 semaines de repos est acceptable et nous sommes bien entendu favorables à une pause méridienne qui permette aux élèves de se restaurer dans les meilleures conditions et constituerait un instant de repos.

Le SNETAA FO tient à rappeler ici plusieurs points :

- **les stages en entreprise font partie des apprentissages et ne doivent pas se dérouler sur le temps scolaire, les élèves restent sous statut scolaire,**
- **statutairement, les PLP ont un horaire défini à la semaine et les enseignants ont des missions précises.**

En conséquence, notre organisation n'est pas favorable au développement des stages pendant les vacances pour plusieurs raisons :

- les élèves ont besoin de se reposer,
- tous ne vont pas en bénéficier,
- les stages pendant les vacances sont assurés par des enseignants volontaires payés en heures supplémentaires, et hors cadre statutaire,
- **les lycéens professionnels sont souvent obligés d'associer « petits boulots » et temps scolaire, malheureusement. C'est pour cette raison que nous renouvelons notre demande de création d'un statut de lycéen professionnel ainsi que l'obligation de verser une gratification pendant les stages, ce qui existe pour l'heure dans les textes, mais est facultatif,**
- La rénovation de la voie professionnelle vient de rendre obligatoire dans l'emploi du temps de tous les élèves 2,5 heures d'Accompagnement personnalisé.

Le SNETAA FO se méfie des expérimentations ou autres dispositifs tendant à occuper les enseignants pendant le temps des vacances scolaires. Ils conduisent la plupart du temps à une déréglementation et une généralisation des pratiques. Nous sommes de la même manière opposés à la réduction des vacances d'été. En effet, les enseignants sont en mission la première quinzaine de juillet pour les jurys d'examen ; cela prolongerait d'autant le début du repos estival. Enfin comment concilier alors les procédures lourdes de l'orientation ?

La reconquête du mois de juin n'est pas à l'ordre du jour dans la voie professionnelle, la plupart des épreuves d'examen se déroulant en CCF (contrôle en cours de formation) –malgré nous !

Enfin, il s'agit ici de revoir les rythmes scolaires. S'agit-il ici aussi de favoriser la réussite de tous, en changeant les cadres ? Alors pourquoi ne s'occupe-t-on que de « l'enveloppe » et non de son contenu ?